



**Coordination Syndicale Départementale CGT de Côte d'Or**  
Union Départementale de Côte d'Or  
17, Rue du Transvaal  
21000 DIJON

**Objet :** Préavis de grève du 23 Février au 10 Mars 2026.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes donc bien engagés dans une économie de guerre au détriment des besoins et de l'intérêt général... Pour faire la guerre aucun souci de financement : mesures de rigueur budgétaire annoncées pour le projet de loi de finance et le projet de loi de financement de la sécurité sociale, ou comment poursuivre la destruction des droits du travail, des services publics et contribuer davantage à l'augmentation des inégalités sociales !

Après la baisse de 10% de rémunération en cas de congé maladie ordinaire, ajouté à un jour de carence, le gouvernement s'en prend maintenant à la médecine du travail, puis à l'augmentation du temps de travail qu'il souhaite généraliser... La suppression de deux jours fériés en dit long et plus encore quand il s'agit du 8 mai proposé par le 1er ministre, date de la capitulation de l'Allemagne nazie...

La lutte contre les idées d'extrême droite n'est pas gagnée, restons vigilants !

Arrêtons le massacre ! C'est une injonction adressée à notre gouvernement. Les politiques antisociales, anti-démocratiques, clivantes et répressives, ça suffit !

L'augmentation des budgets pour les armées, la répression à tous les niveaux au détriment de vraies mesures de prévention et de la sauvegarde de nos services publics essentiels : Education, Santé, Culture, Fonction Publique Territoriale et tant d'autres qui sont la fierté de la France.

Comme si cela n'était pas suffisant de « taper » sur les travailleuses.eurs avec la réforme des retraites, sur les fonctionnaires avec le gel du point d'indice, la Prime de Pouvoir d'Achat non obligatoire, au bon vouloir des employeurs, la suppression de la GIPA entre autres... les annonces du 1<sup>er</sup> ministre sur le PLF et PLFSS ne présagent pas d'amélioration ... mais de nouveau une litanie de mesures là encore, brutales, injustes et inefficaces !

Combien de temps encore pouvons-nous supporter cela ?

Nous sommes indigné.es et nous nous mobilisons pour forcer le gouvernement à revoir sa copie.

N'en déplaise à celles et ceux qui gouvernent, une autre appropriation des richesses est possible, nous ne lâcherons rien. Alors nous rappelons au gouvernement les revendications qui sont les nôtres :

- Des moyens budgétaires à la hauteur des missions des fonctionnaires : hausse du point d'indice à 6 euros, car ils ne doivent pas être la variable d'ajustement des projets de lois de finances.
- Des moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité pour répondre aux besoins des populations, avec des créations de postes, la titularisation des agent.e.s contractuel.le.s et le remplacement des départs en retraite.
- L'abrogation de la réforme des retraites
- La réduction du temps de travail
- **L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes**
- L'abandon de tout projet de casse des services publics.

Les agent.e.s de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or comme dans d'autres territoires sont malmené.e.s, un très grand nombre d'agent.e.s sont méprisé.e.s. Elles et ils ressentent d'être considéré.e.s comme des travailleuses et travailleurs de seconde zone...

Nous alertons sur la baisse constante du pouvoir d'achat, la perte d'attractivité, le départ en masse des agent.e.s, l'augmentation de la contractualisation, la dégradation des conditions de travail, l'absence de reconnaissance pour un grand nombre d'agent.e.s...

**Monsieur le Préfet, il y a plus qu'URGENCE ! Il est temps d'agir pour l'ensemble des agent.e.s du département de Côte d'Or et d'arrêter de faire croire que l'on prend leurs difficultés en compte.**

Nous vous alertons ainsi que nos employeurs depuis des mois et des mois sur la souffrance des agent.e.s dans un très grand nombre de services par exemple à la ville de Dijon, de Beaune, à la Communauté de Communes Cap Val de Saône ou encore au Conseil Départemental et dans tellement d'autres collectivités...

Le constat est que vous ignorez et négligez nos alertes, ce qui engendre des accidents de travail ou des arrêts maladies de longue durée, des agent.e.s qui pleurent sur leur poste de travail

Les agent.es des collectivités du département 21 sont avant tout des femmes et des hommes au service de la population et dont le dévouement n'est plus à démontrer.

**Les agent.es fonctionnaires, en CDI et sous contractualisation exigent par le biais de la Coordination Syndicale Départementale 21, la prise en compte des revendications suivantes à commencer par :**

- Le maintien d'une indemnisation à 100 % des arrêts maladie.
- La mise en stage immédiate des agent.e.s contractuel.le.s qui remplissent les conditions afin de baisser le nombre de contractuel.le.s.
- La création de plusieurs postes pour améliorer les conditions de travail et pallier les besoins des services afin de répondre à la détresse des agents à commencer par les CCAS, les services

culturels, les ateliers municipaux, les espaces solidarités, les services des sports (piscine entre autres), les services petite enfance, le logement social, les espaces verts...

- Le recrutement massif des nombreux postes vacants dans beaucoup de services.
- L'avancement de grade pour tous les agents dès qu'ils remplissent les conditions
- Le respect du dialogue social, des instances et de ses représentants
- Le droit à l'action sociale par le biais des comités et œuvres sociales
- Des moyens budgétaires aux collectivités à la hauteur des missions confiées dans les services
- L'arrêt immédiat des licenciements abusifs pour inaptitude physique et le déclassement d'agent.e.s suite à un PPR

Pour l'ensemble de ces motifs, la coordination syndicale départementale CGT 21 prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève :

**pour le mois de Février et Mars : le 23/24/25/26/27/28 Février 2026 et le 20/03/04/05/06/07/08/09 et 10 Mars 2026 de 0h à 24h**, couvrant l'ensemble des agent.e.s et agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la Fonction Publique Territoriale du territoire de la Côte d'Or (Agent.e.s et agents des communes, villes, communautés de communes, communauté d'agglomération, métropole, sivom, smictom, sivos, conseil départemental, conseil régional et l'ensemble des agents dont le cadre d'emploi est la Fonction Publique Territoriale).

Nos organisations syndicales sont disponibles pour ouvrir des négociations sur les revendications ci-dessus.

Les syndiqué.es de la CGT continueront de lutter contre la répression syndicale dans les services.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions, Monsieur le Préfet, de recevoir nos cordiales salutations.

La Coordination Syndicale Départementale CGT 21



COORDINATION SYNDICALE  
DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES DE COTE D'OR  
17, rue du Transvaal  
21000 DIJON  
cgtsd21@gmail.com